



Annexes

Annexes réglementaires (article R.333-3 du Code de l'environnement)

- Programme d'actions triennal, budget prévisionnel, organigramme 2026-2028



Programme d'actions triennal Budget prévisionnel Organigramme 2026-2028

La Charte du Parc naturel régional du Luberon, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour de 6 défis, 18 orientations et 47 mesures déclinées.

DEFI 1

Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

DEFI 2

Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

DEFI 3

Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

DEFI 4

Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

DEFI 5

Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux

DEFI 6

Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251013-2025_DELIB_58-DE

La Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon s'organise autour d'une ambition générale : **anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.** Pour mettre en œuvre cette ambition, six Défis stratégiques sont à relever ensemble :

- Défi 1 Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire
- Défi 2 Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout
- Défi 3 Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant
- Défi 4 Promouvoir un mode de développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux
- Défi 5 Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux
- Défi 6 Etre un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Annexe réglementaire du projet de Charte 2025-2040, le programme d'actions triennal détaille les objectifs opérationnels des 47 mesures de la Charte qui seront mis en œuvre prioritairement dès le renouvellement du Label Parc. Ce programme s'adosse à un plan de financement prévisionnel (p27) et s'accompagne d'un organigramme des services du Parc (p29). L'ensemble de ces documents présente les moyens humains et financiers nécessaires à une mise en œuvre ambitieuse mais réaliste de la Charte 2025-2040, durant les trois premières années 2026-2028.

Le Plan de financement 2026-2028 se caractérise par :

- La maîtrise des dépenses, notamment celles liées aux charges de fonctionnement, par un volume constant d'Equivalents Temps Plein (ETP) au sein de l'équipe du Parc.
- L'augmentation négociée des contributions statutaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des Départements, de la Région.

Ces documents ont fait l'objet d'échanges techniques et politiques. Ils ont été présentés en comité de pilotage de la révision de la Charte le 19 novembre 2024 avant d'être soumis au vote du Comité syndical du Parc le 26 novembre 2024.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251013-2025_DELIB_58-DE

DEFI 1 - FEDERER LES FEMMES ET LES HOMMES POUR FAIRE TERRITOIRE

2,09 ETP	ORIENTATION 1. CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION	
Mesure 1	Organiser et promouvoir un projet politique de long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les élus délégués au Parc : faciliter l’appropriation de la Charte à travers des outils et actions de sensibilisation ; mettre en place et animer des commissions d’élus sur les différentes thématiques de la charte ; rendre les séances des assemblées délibérantes accessibles en distanciel ; favoriser les échanges d’expériences entre élus (témoignages ou visites, lors de réunions du bureau syndical sur le territoire par exemple) • Informer et sensibiliser l’ensemble des élus du territoire : diffusion d’une « newsletter » dédiée, animation de temps de formation/sensibilisation • Assurer la cohérence d’action et favoriser la mutualisation : mise en place d’une conférence des Maires et d’une conférence des EPCI, de temps de rencontres avec les DGS et secrétaires de mairie et EPCI notamment • Évaluer l’action publique et suivre l’évolution du territoire : mettre en place et animer une commission évaluation et assurer un suivi évaluation en continu
Mesure 2	Mettre en œuvre une gouvernance partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les décisions et l’action du Parc sur la connaissance scientifique et la recherche, animer le Conseil scientifique • Mobiliser la participation citoyenne et la connaissance d’usage des habitants, des associations et des socio-professionnels autour du projet de territoire et des actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc • Favoriser l’engagement des jeunes générations en les associant dans les prises de décisions (en lien avec mesure 44) • Susciter l’intelligence collective et en diffuser la pratique

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (2,09ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,13ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,14ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,09ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
18 000,00	138 433	44 059	200 492	17 000,00	151 059	49 510	217 569	15 000,00	154 079,91	48 813	217 893	50 000,00	443 572	142 382	635 954

DEFI 1 - FEDERER LES FEMMES ET LES HOMMES POUR FAIRE TERRITOIRE

Mesure 3	Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les acteurs • Connaître et partager les initiatives, bonnes pratiques et actions • Agir ensemble <p>Mesure transversale à l'ensemble de la Charte et du programme d'actions : il s'agit de travailler avec les acteurs du territoire pour la mise en œuvre des actions, organiser des rencontres spécifiques, et d'identifier la pertinence de mettre en place des conventions partenariales et/ou programme d'actions communs avec certains</p>
Mesure 4	Participer à la coopération régionale, nationale et internationale autour de l'effort de la transition	<ul style="list-style-type: none"> • Agir avec le réseau des Parcs naturels régionaux en Région et en France • Coopérer au sein des réseaux des aires protégées • Développer la coopération européenne et internationale, Participer au réseau des Réserves de Biosphère UNESCO, organiser les trophées MAB Luberon Lure • Participer au réseau des Géoparc mondiaux UNESCO • Coopérer avec le Parc de Bouachem au Maroc • Échanger et organiser les réciprocitys avec les territoires voisins

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (0,58ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,23ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,23ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,35ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
4 000,00	44 120	13 233	61 353	4 000,00	15 433	5 085	24 518	4 000,00	15 741	5 013	24 755	12 000,00	75 294	23 331	110 625

DEFI 1 - FEDERER LES FEMMES ET LES HOMMES POUR FAIRE TERRITOIRE

ETP 7,75 **ORIENTATION 3. DEVELOPPER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

Mesure 5	Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des suivis à long terme et des inventaires des espèces et des milieux naturels dans le cadre des programmes de conservation de la biodiversité (orientations 7 et 8) et alimenter les bases de données publiques (SILENE, zones humides) • Développer et mettre à jour le recensement du patrimoine architectural urbain et paysager • Conduire, participer, soutenir ou accompagner des études qui structurent la connaissance et la prospective pour appuyer l'action du Parc : impact du changement climatique sur les forêts, fonctionnement des espaces pastoraux en lien avec la prédation • Accompagner en tant que territoire pilote certains projets de recherche scientifique • Travailler en partenariat avec les structures scientifiques du territoire : LSBB et Observatoire de Haute-Provence • Développer une culture scientifique auprès des habitants : fête de la science, édition du Courrier scientifique
Mesure 6	Observer et partager les évolutions du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la transparence des politiques publiques • Recueillir et agréger les données liées à la bonne réalisation de la Charte avec partenaires publics et privés • Disposer d'un observatoire territorial structuré • Faciliter l'accès à l'information et partager la connaissance • Conforter la mutualisation entre les Parcs naturels régionaux
Mesure 7	Communiquer auprès de tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler autour de l'identité du territoire Parc • Fédérer les différentes cibles autour des 3 piliers qui constituent un Parc naturel régional (1 territoire, 1 institution, 1 projet) Notamment : Fête du Parc en 2027 (labellisation + 50 ans du Parc) • Accroître la visibilité du Parc, la lisibilité et la compréhension de ses missions, de ses actions, du local au national Notamment : nouvelle stratégie de communication, nouvelle identité visuelle, nouveau site Internet, nouveau kit communication • Informer et écouter le territoire, pour mieux mobiliser les publics et faire face aux défis d'aujourd'hui et demain • 00 31- Promouvoir le territoire et ses activités

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (5,76ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (5,82ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (5,81ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (5,80ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
124 000,00	278 486	124 862	527 348	140 000,00	284 056	145 174	569 229	84 000,00	289 737	138 412	628 700	348 000,00	852 278	408 447	1 608 726



DEFI 2 - ORGANISER LE TERRITOIRE POUR FAIRE DE NOS SINGULARITES UN ATOUT

ETP 1,13	ORIENTATION 4. REINVENTER L'AMENAGEMENT DES ESPACES DE FACON AMBITIEUSE ET INNOVANTE POUR GARANTIR UN CADRE DE VIE RESILIENT	
Mesure 8	S'assurer de la compatibilité des documents de planification avec la Charte et la cohérence des documents entre eux	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les démarches de maîtrise de l'urbanisation et compléter la couverture du territoire par des documents de planification communaux ou intercommunaux • S'assurer de la cohérence des documents de planification locaux avec la Charte du Parc • Concevoir et diffuser des outils de transmission de la connaissance et d'aide à la décision en matière d'urbanisme • Favoriser la cohérence des projets des territoires entre eux • Proposer de construire avec les élus du territoire une armature propre à l'échelle du territoire du Parc, en référence à l'armature urbaine du SRADDET • Editer un guide d'intégration des objectifs/dispositions de la Charte dans les documents d'urbanisme du territoire (PLU, PLUi, SCoT).
Mesure 9	Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines, de ses paysages et des spécificités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser sur les enjeux des patrimoines, des paysages et des spécificités du territoire et aider à la décision en matière d'urbanisme (en lien avec la mesure 25) • S'assurer de la cohérence des documents de planification locaux avec la Charte du Parc (en lien avec la mesure 8) • Améliorer les pratiques d'aménagement sur le territoire : anticiper et réduire l'impact des aménagements (en lien avec la mesure 20) • Aménager le territoire pour et par les habitants (en lien avec la mesure 46)
Mesure 10	Considérer les sols comme une ressource et un patrimoine à transmettre	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer la vocation préférentielle des sols du territoire du Parc dans les documents d'urbanisme • Contenir l'urbanisation dans les zones actuellement urbanisées • Accroître la connaissance et le suivi en matière de foncier sur le territoire • Encourager la mise en place d'une stratégie de gestion économe de la ressource sol

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (1,11ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,14ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,14ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,13ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
15 000,00	53 701	18 893	87 594	15 000,00	78 937	24 558	118 495	15 000,00	80 516	24 212	119 728	45 000,00	213 154	67 663	325 817



DEFI 2 - ORGANISER LE TERRITOIRE POUR FAIRE DE NOS SINGULARITES UN ATOUT

ETP 1,36	ORIENTATION 5. ASSURER LA RECONQUETE ET LE RENOUVELLEMENT DES ESPACES URBAINS EN INTEGRANT LA VALORISATION DES ACTIVITES ET L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR TOUS		
Mesure 11	Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres anciens	<ul style="list-style-type: none"> Préserver l'identité architecturale, urbaine et paysagère des centres anciens et accompagner leurs évolutions (en lien avec mesures 22 et 25 notamment sur la silhouette villageoise) Revaloriser le logement de centre ancien (adaptation aux besoins, rénovation énergétique, sobriété de la consommation d'espace...) (en lien avec mesure 13) Favoriser les mobilités dans les centres anciens pour sortir du tout voiture et diversifier les modes de déplacements (en lien avec mesure 39) Accompagner le renouvellement urbain Repenser ambitieusement l'aménagement des centres anciens pour garantir un cadre de vie urbain sain, agréable et adapté aux évolutions climatiques (en lien avec la mesure 38) Maintenir le commerce et les services de proximité dans les centres anciens 	
Mesure 12	Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher une exigence de qualité dans la planification, en amont de la réalisation du projet urbain Sensibiliser et innover en matière d'aménagement des quartiers existants et à venir Repenser ambitieusement l'aménagement des extensions urbaines et des zones pavillonnaires existantes pour garantir un cadre de vie sain, agréable et adapté aux évolutions climatiques en cours (en lien avec mesure 38) Repenser les mobilités dans et vers les extensions urbaines pour sortir du tout voiture et diversifier les modes de déplacements (en lien avec mesure 39) Revaloriser et requalifier les zones d'activités <p>Editer un guide pour l'aménagement et la requalification des espaces urbanisés</p>	
Mesure 13	Accompagner la rénovation de l'habitat et la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'observatoire territorial en vue de connaître précisément les besoins en logements et ainsi éclairer plus justement les politiques publiques locales Prioriser la rénovation du parc de logements existants avant d'envisager la construction de logements neufs Revaloriser le logement de centre ancien Repenser les espaces périurbains pour créer un habitat de qualité et une réelle dynamique sociale, écologique et urbaine Diversifier la production de logements pour proposer un logement à tous Promouvoir la construction ou la rénovation des logements dans une démarche de transition écologique 	

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (1,35ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,36ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,36ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,36ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
15 000,00	62 862	24 094	101 956	15 000,00	93 963	28 474	137 437	15 000,00	95 843	28 073	138 915	45 000,00	252 668	80 641	378 309



DEFI 2 - ORGANISER LE TERRITOIRE POUR FAIRE DE NOS SINGULARITES UN ATOUT

ETP 0,88

ORIENTATION 6. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'IMPLANTATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mesure 14

Accroître le rythme de développement des énergies renouvelables tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles et naturels

- Alimenter l'Observatoire territorial par les données du territoire en matière de transition énergétique, suivre les indicateurs de la production d'énergies renouvelables locales
 - Définir et adapter le cadre de développement des énergies renouvelables, en lien avec les objectifs nationaux et régionaux, et en compatibilité avec les autres orientations de la Charte, en matière de consommation d'espace, de paysage, de concertation...
 - Créer une culture commune de la planification « énergie-climat », qui réponde aux enjeux de la Charte, avec les groupements de communes
 - Faire de la chaleur renouvelable un objectif de développement local fort, dans une logique d'aménagement du territoire : savoir utiliser les ressources locales plutôt que les énergies fossiles
 - Accompagner des opérations exemplaires de développement des énergies renouvelables
 - Encourager la recherche et l'innovation
- Accompagner la création d'une structure (type SEM) visant à développer la production d'énergies renouvelables et répartir les produits financiers équitablement à l'échelle territoriale.

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (0,87ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,88ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,88ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,88ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
5 000,00	39 012	12 103	56 115	5 000,00	48 967	14 090	68 057	5 000,00	49 946	13 891	68 838	15 000,00	137 926	40 084	193 010



DEFI 3 - PRESERVER LES BIENS COMMUNS AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN TERRITOIRE VIVANT

ETP 3,16

ORIENTATION 7. RENFORCER LA CONCERTATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Mesure 15

Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable

- Appuyer la restaurer les bons fonctionnements hydromorphologiques et hydrologiques de cours d'eau (en lien avec mesure 16)
- Améliorer la connaissance partagée sur les ressources en eau stratégiques du territoire, et suivre les débit des rivières Calavon, Largue et Aiguebrun
- Favoriser une gestion collective et équilibrée de l'eau, en lien étroit avec les politiques d'aménagement du territoire :
- Animer le SAGE du Calavon -Coulon et mettre à jour le plan territorial de la ressource en eau.
- Renforcer l'engagement des collectivités, des acteurs économiques et des usagers dans les démarches d'économies d'eau
- Réaliser le schéma de lutte contre les pollutions du Calavon

Mesure 16

Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides

- Diffuser la connaissance partagée sur les cours d'eau et les zones humides et les valoriser
- Appuyer les EPCI pour définir et mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides, dans le cadre de la compétence GEMAPI et en lien étroit avec l'aménagement du territoire
- Favoriser la fonctionnalité et préserver la biodiversité des cours d'eau et des milieux aquatiques, sur les secteurs à enjeux connus (réservoirs biologiques, réseaux de mares et zones humides prioritaires)
Restaurer la zone humide du Plan à Oppède

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (3,27ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,10ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,11ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,16ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
50 000,00	136 542	77 077	263 619	50 000,00	139 273	53 572	242 845	50 000,00	142 058	52 817	244 876	150 000,00	417 873	183 466	751 339

DEFI 3 - PRESERVER LES BIENS COMMUNS AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN TERRITOIRE VIVANT

ETP 16,80	ORIENTATION 8. PRESERVER LES ECOSYSTEMES ET LE PATRIMOINE GEOLOGIQUE, GERER DURABLEMENT LES FORETS ET METTRE FIN A L'APPAUVRISEMENT DE LA BIODIVERSITE	
Mesure 17	Protéger et valoriser le patrimoine géologique	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la gestion de la réserve naturelle nationale géologique du Luberon par l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de gestion par le Parc naturel régional du Luberon Assurer la protection du patrimoine géologique in situ et ex situ Développer et diffuser les connaissances scientifiques sur le patrimoine géologique et paléontologique, la géodiversité (roches, fossiles, paysages) et les processus géologiques (érosion, karst, séismes, glissements de terrains, crues, évolution paléoclimatique...) Développer la destination « géotourisme » du territoire Participer à la dynamique des réseaux liés à la protection et à la valorisation du patrimoine géologique aux niveaux régional, national (Réserves Naturelles de France, Comité national des géoparcs de France, Société géologique de France...) et international (Unesco, réseaux des géoparcs européens et mondiaux)
Mesure 18	Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la promotion et l'animation de la Charte forestière de territoire pour soutenir et accentuer une dynamique territoriale concertée pour la mise en œuvre d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts Étudier les effets du changement climatique sur la forêt et prévenir les risques d'incendie Déployer la Garde régionale forestière dans les massifs en période estivale Sensibiliser et former les élus, les propriétaires, gestionnaires et usagers de la forêt
Mesure 19	Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Mieux connaître la biodiversité sauvage et les écosystèmes, mettre en œuvre les suivis à long terme (lien avec orientation 3) Veiller à l'évolution des secteurs d'enjeu écologique (SEE) définis dans le Plan de Parc selon leur niveau d'enjeu, déterminer et mettre en œuvre la stratégie définie (Préserver/Restaurer) : Animer les 8 sites Natura 2000 et les ENS du territoire Appuyer la création des zones de protection forte identifiées au plan de Parc et à la stratégie nationale biodiversité Mettre en œuvre le plan de gestion du domaine des Mayorques à Cheval-Blanc Mettre en œuvre ou appuyer des programmes de conservation et les plans nationaux ou régionaux d'actions en faveur des espèces animales et végétales pour lesquelles le Parc naturel régional du Luberon porte une forte responsabilité, notamment les chauve-souris et le Vautour percnoptère Soutenir le pastoralisme et valoriser son impact positif sur la biodiversité (en lien avec mesure 30) Accompagner les exploitations agricoles dans la prise en compte de la biodiversité (en lien avec mesure 29) Mettre en œuvre le Plan de gestion stratégique des zones humides (en lien avec mesure 16) Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers (en lien avec la mesure 18)
Mesure 20	Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la biodiversité du territoire Conseiller les porteurs de projets et orienter les aménagements pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la géodiversité



	de la biodiversité dans les activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les citoyens dans des actions de connaissance et de suivis naturalistes : Réaliser des Atlas de la Biodiversité et de la Géodiversité communales
Mesure 21	Protéger le patrimoine génétique des espèces cultivées	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier et conforter la conservation des espèces et des variétés En poursuivant les inventaires et en renforçant les réseaux des vergers villageois et paysans (conseils ; formations ; prestations techniques et partage de greffons) • Approfondir les connaissances techniques sur les espèces et les variétés Participation au réseau régional de pomologie et relance du partenariat avec le secteur de la recherche • Sensibiliser, diffuser et porter à connaissance du public

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (17,11ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (16,63ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (16,67ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (16,80ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
380 000,00	681 096	298 050	1 359 147	380 000,00	684 846	280 639	1 345 485	380 000,00	698 543	276 687	1 355 230	1 140 000,00	2 064 485	855 376	4 059 861



DEFI 3 - PRESERVER LES BIENS COMMUNS AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN TERRITOIRE VIVANT

ETP 4,75	ORIENTATION 9. PRESERVER ET VALORISER LA GRANDE RICHESSE DU PATRIMOINE CULTUREL		
Mesure 22	Protéger l'identité architecturale, urbaine et paysagère	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et renforcer les actions de « conseil architectural » auprès des élus et des habitants du territoire, et développer sa portée à l'ensemble des aménagements au-delà de ceux soumis à autorisation d'urbanisme Accompagner les habitants du territoire pour leur projet de construction et/ou de rénovation afin de garantir le maintien du caractère et de l'identité du territoire Développer l'action de conseil en aménagement des services du Parc pour assurer une cohérence entre préservation du patrimoine architectural urbain et paysager et la prise en compte des besoins du territoire Ancrer le développement du territoire à son patrimoine culturel par ses dimensions architecturales, urbaines et paysagères Viser la requalification de l'ensemble des espaces publics du territoire et notamment les centres historiques des villes et villages Porter une attention particulière aux entrées de villes et de villages Développer des plans de sauvegarde, d'usage et de valorisation (PSUV) Rechercher la mobilisation de compétences en ethnologie et anthropologie, notamment en partenariat avec des instances universitaires ou para-universitaires, pour les dimensions du patrimoine immatériel 	
Mesure 23	Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder les témoignages de présence humaine ancienne par la connaissance et la protection de l'architecture traditionnelle et populaire (vernaculaire) Contribuer à la protection et la valorisation des richesses préhistoriques, archéologiques, et historiques Mettre en place une coordination des actions de l'ensemble des acteurs 	
Mesure 24	Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel	<ul style="list-style-type: none"> Conduire des opérations de conservation du patrimoine architectural et des ensembles urbains Renforcer la connaissance du patrimoine culturel Valoriser le patrimoine dans une perspective de création Renforcer les moyens et coordonner les acteurs et les lieux de présentation du patrimoine Apporter au territoire les moyens financiers afin d'assurer la conservation du patrimoine architectural, des ensembles urbains et des objets mobiliers (Label <i>patrimoine d'intérêt régional</i>) Conduire les études permettant de candidater au label « Ville et pays d'art et d'histoire » au territoire du Luberon avec un <i>Centre d'Interprétation du Paysage</i> au château de Buoux Participer à la reconnaissance et à la diffusion de la langue régionale 	

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (4,58ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (4,83ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (4,85ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (4,75ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
260 000,00	185 307	129 164	574 471	260 000,00	216 538	129 428	605 966	260 000,00	220 869	127 606	608 474	780 000,00	622 713	386 198	1 788 911



DEFI 3 - PRESERVER LES BIENS COMMUNS AFIN D'ASSURER L'HARMONIE D'UN TERRITOIRE VIVANT

ETP 1,12

ORIENTATION 10. PRESERVER LA MOSAIQUE DES PAYSAGES

Mesure 25

Soutenir la préservation et l'évolution des paysages

- Préserver le patrimoine paysager
 Connaître et mettre en valeur les paysages de terrasses et le patrimoine de la pierre sèche
- Accompagner l'évolution du paysage
 Requalification des entrées de ville, charte des routes et paysage
- Améliorer la connaissance et la sensibilisation au paysage (Observatoire Photographique du Paysage)

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (0,88ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,23ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,23ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,12ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
10 000,00	39 012	13 478	62 490	10 000,00	58 915	23 327	92 243	10 000,00	60 094	22 999	93 092	30 000,00	158 021	59 805	247 825

DEFI 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECO-INNOVANT VALORISANT LES RESSOURCES ET LES TALENTS LOCAUX

ETP 3,37		ORIENTATION 11. FAIRE DU LUBERON UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIERE D'AGROECOLOGIE ET D'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE
Mesure 26	Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux et valoriser l'agritourisme	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la structuration des filières agricoles pour conserver les paysages, dynamiser le territoire et expérimenter des productions agricoles à valeur ajoutée (en lien avec mesures 25, 27, 29, 30, 35) Réflexions sur des coopérations possibles sur la filière laine ou encore l'osier <ul style="list-style-type: none"> Qualifier l'offre en produits agricoles de territoire, mettre en place des initiatives de promotion des produits ou services au sein des filières sous signe de qualité (en lien avec mesures 25, 26, 29, 30) Inciter les acteurs à engager leurs productions agricoles ou artisanales dans la marque "Valeurs Parc naturel régional" ; (en lien avec mesures 27, 29, 33, 34 et 35) et diversifier les référentiels (huile d'olive ; miel) Promouvoir un agritourisme valorisant la complémentarité avec l'activité agricole principale, les métiers et savoir-faire ; (en lien avec mesures 29, 32, 33, 35)
Mesure 27	Accroître la souveraineté alimentaire du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et développer une agriculture nourricière durable et de qualité Faire évoluer l'offre en restauration en favorisant l'alimentation locale et biologique Lutter contre le gaspillage alimentaire Informier et sensibiliser un large public autour des sujets liés à l'alimentation durable et spécifiquement la diète méditerranéenne Favoriser les liens et les échanges entre les 1/3 lieux dédiés à l'alimentation /santé <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la précarité alimentaire en soutenant les initiatives locales Participer à la promotion des cueillettes solidaires et travailler en réseau avec les épiceries solidaires ; les départements <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en place d'outils de transformation (légumerie, casserie, abattoir mobile, moulin, etc.) et leur mutualisation
Mesure 28	Préserver les terres agricoles et favoriser l'installation d'agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la capacité d'action des collectivités en matière de soutien à l'agriculture locale Expérimentation localisée pour soutenir l'agriculture nourricière et préserver le foncier agricole <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances autour du foncier agricole à l'échelle communale Accompagner ou initier des diagnostics agricoles et agroécologiques <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la transmission des exploitations et inciter l'installation d'agriculteurs Assurer la pérennité et l'attractivité des métiers d'éleveur et de berger (en lien avec mesures 26 et 27) Préservation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme (en lien avec mesure 10)
Mesure 29	Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles en mettant en œuvre des programmes agro-environnementaux sur les systèmes de production (en lien avec mesures 19, 20, 21, 25, 26, 30) Étendre les pratiques agroécologiques, dont l'agriculture biologique, accroître l'agroforesterie et intégrer l'agriculture de conservation, et tous systèmes contribuant à la séquestration du carbone dans sols ; (en lien avec mesures 19, 20, 25, 26, 30, 35)

		<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la sécurisation de l'accès à l'eau sur certains secteurs de montagne sèche de façon à s'adapter aux évolutions du climat (sécheresse, risque de gel et autres conditions extrêmes) lorsqu'une extension des réseaux existants est envisageable (en lien avec mesure 15) • Mettre en place des initiatives qui préservent la biodiversité sauvage et domestique (en lien avec mesures 19, 20, 21, 26) • Poursuivre les économies d'eau en agriculture et proposer de nouvelles productions (en lien avec mesures 15, 16, 26) • Expérimenter, initier, innover, s'inspirer, transmettre des savoir-faire paysans (en lien avec mesures 9, 14, 23, 25, 16, 35, 36, 37, 7) <p>En particulier via le verger conservatoire de la Thomassine (nouvelles plantations / meilleure maîtrise des consommations d'eau)</p>
Mesure 30	Soutenir et valoriser le pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la gestion pastorale assurant des services environnementaux, notamment la maîtrise de l'impact du pâturage sur la biodiversité et la défense des forêts contre les incendies (en lien avec mesures 18 et 19) • Aider à une bonne cohabitation avec les autres usagers de l'espace naturel (activités de plein air et sports de nature, chasse...) et la prise en compte du patrimoine rural (murs en pierre sèche, assiettes de sentier) (en lien avec mesure 31) • Adapter les pratiques face aux aléas et aux changements climatiques • Soutenir les éleveurs dans le contexte de l'arrivée du Loup gris et améliorer la capacité des exploitations à y faire face en accompagnant la mise en œuvre du Plan National d'Actions "Loup gris et activités d'élevage"

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (3,43ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,34ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,35ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,37ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
79 000,00	154 361	70 002	303 362	54 000,00	157 448	60 220	271 668	54 000,00	160 597	59 372	273 969	187 000,00	472 405	189 594	848 999



DEFI 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECO-INNOVANT VALORISANT LES RESSOURCES ET LES TALENTS LOCAUX

ETP 2,91		ORIENTATION 12. ŒUVRER POUR UNE DESTINATION ECOTOURISTIQUE LUBERON	
Mesure 31	Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels au regard des activités de plein air et sports de nature • Accompagner l'approche durable des manifestations sportives en espace naturel • Contribuer à la création, la diversification, la structuration, l'entretien des espaces sites et itinéraires des activités de plein air et sports de nature • Sensibiliser les acteurs des activités de plein air et sports de nature sur les bonnes pratiques à adopter Réactiver la diffusion de la Luberon Attitude qui décline les « bons comportements » à avoir en milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la promotion de l'identité et de la destination du Luberon
Mesure 32	Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'évolution des attentes des habitants et des clientèles • Poursuivre et accélérer la diversification des activités écotouristiques par la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers • Structurer des aménagements et des équipements en vue d'améliorer l'offre de service pour les habitants et l'ensemble des visiteurs • Favoriser le développement des offres écotouristiques et de séjours identitaires du Luberon (géotourisme, agritourisme, oenotourisme, tourisme expérientiel, tourisme collaboratif...) • Affirmer un positionnement « territoire d'écotourisme » à travers une stratégie de communication et de marketing ciblée Œuvrer en faveur d'un tourisme de proximité et engager une réflexion plus grande sur la décarbonation du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers par des outils numériques ou des supports pédagogiques innovants
Mesure 33	Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance des flux, des comportements et de leurs impacts • Mettre en place des stratégies face à la surfréquentation A partir d'expériences réussies, appuyer la diversité de l'offre dans le temps et l'espace.	<ul style="list-style-type: none"> • Viser un meilleur équilibre territorial dans la pratique des activités de tourisme et de loisirs dans le respect des vocations des espaces (en lien avec mesures 20 et 31) • Accompagner le positionnement de l'offre et le développement d'évènementiels culturels, sportifs en toutes saisons • Améliorer la gestion et la diffusion des flux touristiques • Développer et promouvoir les mobilités douces actives • Favoriser le déploiement d'outils numériques

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (3,22ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,75ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,76ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,91ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
23 000,00	149 484	53 431	225 915	23 000,00	149 221	27 385	199 606	23 000,00	152 205	26 999	202 204	69 000,00	450 910	107 815	627 725

DEFI 4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECO-INNOVANT VALORISANT LES RESSOURCES ET LES TALENTS LOCAUX

• ORIENTATION 13. INNOVER EN MATIERE D'ECONOMIE DURABLE		
Mesure 34	Promouvoir les démarches d'entreprises écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises et repérer les acteurs volontaires pour engager des actions expérimentales • Accompagner les professionnels du tourisme vers une offre écotouristique
Mesure 35	Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte irréversible aux milieux remarquables et aux espèces en danger par la mise en culture des ressources végétales indigènes disposant d'un fort potentiel • Participer à la diversification des activités agricoles par la recherche de nouveaux débouchés • Contribuer au maintien voire à la reconquête de la biodiversité et des espaces associés, à la préservation des espaces agricoles • Accompagner les activités d'extraction des matériaux et de carrières dans la prise en compte de la biodiversité et la géodiversité

Dans le cadre du présent 1^{er} programme d'actions triennal, le Parc met en œuvre les mesures 34 et 35 à travers le déploiement des mesures de la Charte qui leurs sont liées (par exemple : mesures 14, 17, 26, 32, 37...). Son rôle pourra être accentué en fonction des besoins et moyens décidés par ses instances.

DEFI 5 - GENERALISER DES MODES DE VIE RESILIENTS, SOURCE DE BIEN ETRE POUR RESPIRER MIEUX

ETP 5,25	<ul style="list-style-type: none"> ORIENTATION 14. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS EN FAVEUR D'UNE SOCIETE BAS CARBONE ET RESILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 	
Mesure 36	Accélérer et généraliser les démarches d'économie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme d'action Plan Paysage Transition Énergétique Écologique 2025-2026 <ul style="list-style-type: none"> Lancer des AMI 2026-2028 à destination des privés et des collectivités ; Faire des projets de production d'énergies renouvelable des projets de territoire ; Proposer de réinvestir les recettes liées à la production d'énergie renouvelable dans des dispositifs de sobriété énergétique Favoriser la cohérence des différents PCAET du territoire dans un objectif de sobriété énergétique territoriale <p>Réaliser des documents de planification à l'échelle du PnrL comme le PPTÉE qui intègrent les objectifs des PCAET et mettent en cohérence les effets de frontière</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un urbanisme et un habitat durables et économes en énergie (en lien avec l'orientation 4) Inciter les collectivités à s'engager dans une démarche exemplaire de maîtrise de l'énergie : diagnostics énergétiques des bâtiments publics, expériences en matière d'éco-construction, programmes de rénovation (en lien avec les mesures 11 et 12) valorisation des savoir-faire du territoire, optimisation des éclairages publics, économes de flux, etc. <p>Accompagner des projets d'écoconstruction en tant qu'AMO Accompagner les collectivités sur la réduction des consommations en énergie sur leur patrimoine, l'éclairage public, etc., notamment dans le cadre du SEDEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en oeuvre et coordonner les dispositifs nationaux existants visant à réduire les consommations d'énergie territoriale afin de massifier la rénovation thermique dans le parc résidentiel du territoire) Contribuer à la dynamique indispensable de baisse des consommations d'énergie dans le secteur tertiaire Prévenir la hausse des consommations d'énergie liées à la climatisation en favorisant des mesures alternatives permettant de maintenir un confort thermique dans les bâtiments en période estivale et en demi-saison lors de pics de chaleur <p>Encourager l'installation de pompes à chaleur géothermiques à la place de climatisations afin de proposer du froid renouvelable Réfléchir à l'installation de réseaux de chaleur chaud-froid renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer et sensibiliser les divers publics du territoire sur l'importance des économies d'énergie <p>S'appuyer sur la concertation réalisée dans le cadre du PPTÉE 2025-2026 et poursuivre les démarches de communication/sensibilisation auprès des habitants</p>

Mesure 37	Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un objectif de sobriété dans la gestion du syndicat mixte (en lien avec la mesure 43) (économies de carburant, d'énergie et de papier notamment). • Accompagner les changements de comportements : (consommation énergétique des bâtiments, éclairage public, modes de transports alternatifs à la voiture, promotion des modes de déplacements actifs, promotion des modes de transports collectifs dématérialisation des services, sobriété numérique, adaptation des horaires d'activités...)
------------------	---	--

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (5,15ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (5,29ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (5,31ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (5,25ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
65 000,00	215 499	89 940	370 439	15 000,00	228 984	104 783	348 766	15 000,00	282 005	103 307	400 312	95 000,00	726 487	298 030	1 119 517

DEFI 5 - GENERALISER DES MODES DE VIE RESILIENTS, SOURCE DE BIEN ETRE POUR RESPIRER MIEUX

ETP 1,30	<ul style="list-style-type: none"> ORIENTATION 15. MAINTENIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE AVEC LES VILLES ET VILLAGES DURABLES ET RESILIENTS 		
Mesure 38	Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et animer tous les publics Intégrer la notion de nature en ville et de solutions basées sur la nature dans tous projets d'urbanisation, d'aménagements et d'activités sur le territoire (en lien avec mesures 9, 12) Améliorer la connaissance et la diversification végétale dans les espaces urbains 	
Mesure 39	Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés	<ul style="list-style-type: none"> Hiérarchiser les priorités accordées aux modes de déplacement Améliorer les connexions cœur de ville/villes et villages / campagne Sensibiliser les acteurs publics aux enjeux de mobilité 	
Mesure 40	Encadrer la signalétique et la publicité	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les pollutions visuelles et les nuisances lumineuses 	
Mesure 41	Anticiper et prévenir les risques et les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> Développer les connaissances sur les phénomènes, les risques et les nuisances (en lien avec mesures 5 et 6) Veiller à l'intégrité et au maintien de la vocation de la zone de nature et de silence (travaux, itinéraires, manifestations, survols) Accompagner les nouvelles communes adhérentes (montagne de Lure) dans la définition et la gestion des zones règlementant la circulation des véhicules à moteur en priorité sur les Secteurs d'Enjeux Écologiques (SEE) et les Zones de Nature et de Silence (ZNS) Soutenir techniquement la concertation pour l'élaboration d'arrêtés municipaux et/ou préfectoraux règlementant la circulation de véhicules à moteur dans les zones à enjeux ; Travailler à la limitation des nuisances sonores de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage en zone habitée ou de nuire gravement à la qualité de l'environnement des espaces naturels. Garantir la prise en compte des risques et des nuisances dans l'aménagement et l'urbanisme (en lien avec le défi 2) Développer la culture du risque (en lien avec le défi 6), déployer la garde régionale forestière pour sensibiliser au risque incendie 	

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (1,31ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,29ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,30ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (1,30ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
9 000,00	58 518	18 567	86 085	5 000,00	59 688	16 884	81 572	9 000,00	60 882	17 694	87 576	23 000,00	179 088	53 145	255 234

Avis de l'Etat (p56 du mémoire en réponse) Comme le souligne le CNPN, en application du code de l'environnement, le projet de charte devra prévoir des dispositions visant à encadrer la circulation des véhicules à moteur. Sur la base d'une cartographie des zones concernées.



DEFI 6 - ETRE PASSEUR DE RELAIS POUR TRANSMETTRE LES CULTURES DU TERRITOIRE

ETP 3,82

• ORIENTATION 16. PARTAGER ET DEVELOPPER LES CULTURES DU TERRITOIRE

Mesure 42

Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel

- Gérer, développer/créer des sites d'accueil des publics, fenêtres d'interprétation des patrimoines remarquables du territoire :
 Développement du centre d'interprétation du Château de l'Environnement, renouvellement des espaces d'accueil du public de la Maison du Parc (nouvelle charte, nouveau territoire, nouveaux objectifs). Mise en cohérence des différents lieux d'accueils du Parc.
- Promouvoir l'art de vivre provençal et rural, symbole d'une transition écologique et citoyenne ancrée sur le territoire et favoriser la coopération autour de la promotion de la culture provençale :
 Poursuivre la construction d'un partenariat avec les associations portant la culture provençale

Mesure 43

Cultiver le projet Parc

- Développer une présence du Parc et un dialogue plus marqué sur l'ensemble du territoire (en lien avec mesure 7) :
 Développement des relais du Parc, en investissant en priorité les secteurs nouvellement intégrés au périmètre d'étude du Parc
- Développer une culture scientifique auprès des habitants (en lien avec mesure 5) :
 Développement des Atlas de la Biodiversité Communale dans les communes du Parc, favorisant une reconnexion au vivant des habitants (en lien avec mesure 34)
- Développer un objectif de sobriété dans la gestion du syndicat mixte (en lien avec mesures 36 et 37)
 Mise en œuvre de la démarche d'éco-responsabilité interne.

2026					2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (3,46ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (4,08ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,93ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (3,82ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028	
40 000,00	3,46	137 811	42 371	220 182	115 000,00	140 568	67 639	323 206	240 000,00	150 989	98 806	489 795	395 000,00	429 368	208 815	1 033 183



DEFI 6 - ETRE PASSEUR DE RELAIS POUR TRANSMETTRE LES CULTURES DU TERRITOIRE

ETP 2,65

• **ORIENTATION 17. ACCOMPAGNER LES PUBLICS POUR QU’ILS SOIENT MEMBRES, ACTEURS ET CITOYENS D’UN TERRITOIRE EN TRANSITION**

Mesure 44

Généraliser l’éducation à l’environnement et au territoire des jeunes générations

- Renforcer les partenariats autour de l’Éducation à l’Environnement et au Territoire (EET)
Renouvellement des conventions de partenariat, renforçant l’axe formatif (enseignants, animateurs ACM, BAFA Luberon).
 - Soutenir et renforcer les dispositifs éducatifs coordonnés par le Parc :
Engagement d’une réflexion de réactualisation, au regard des objectifs de la nouvelle Charte, de la stratégie éducative avec les partenaires éducatifs du territoire
 - Faire des lieux recevant les jeunes générations des lieux d’exemplarité écoresponsable et inspirant les modes de vie
 - Poursuite de l’opération de désimperméabilisation et renaturation des cours d’école du territoire
 - Favoriser l’engagement des jeunes générations en les associant dans les prises de décisions (en lien avec mesure 2)
 - Poursuite de l’accompagnement des éco-délégués du territoire, organiser un forum de la jeunesse en partenariat avec des acteurs jeunesse du territoire
 - Contribuer à l’innovation et l’expérimentation des pratiques éducatives sur le territoire
- Notamment le développement de l’*Ecole dehors* sur le territoire, en s’appuyant sur la recherche-action en psychologie sociale développée dans le cadre de l’InterParc PACA.

Mesure 45

Développer et promouvoir la formation aux compétences nécessaires à la transition

- 00.218 Structurer les besoins et offres de formation en lien avec la transition
Etablir un diagnostic des actions de formation développée par le Parc.
Elaborer une stratégie de formation pour le Parc (partenariats, cibles, rentabilité financière).

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (2,67ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,63ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,64ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (2,65ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
225 000,00	113 852	93 553	432 405	225 000,00	116 129	102 689	443 818	245 000,00	118 143	101 243	464 385	695 000,00	348 123	297 485	1 340 608



DEFI 6 - ETRE PASSEUR DE RELAIS POUR TRANSMETTRE LES CULTURES DU TERRITOIRE

ETP 0,46

• ORIENTATION 18. FAIRE DU LIEN SOCIAL ET INTERGENERATIONNEL UN MOTEUR DE LA TRANSITION

Mesure 46

Agir avec les habitants pour une transition écologique et citoyenne

- Mieux se connaître pour œuvrer ensemble : construire un langage commun avec les acteurs sociaux du territoire
 - Accompagner les populations vulnérables et en particulier les publics urbains (quartiers prioritaires de la politique de la ville) dans la connaissance de leur territoire et favoriser un accès équitable à ses différentes ressources)
- Renforcer les actions en partenariat avec les centres sociaux et structures sociales des villes du territoire.

Mesure 47

Coopérer avec les acteurs culturels, vecteurs de changement des modes de vie

- Mieux se connaître pour œuvrer ensemble : construire un langage commun avec les acteurs culturels du territoire
 - Faire émerger et promouvoir des projets visant à la médiation culturelle et artistique des patrimoines, des enjeux et des actions autour de la transition écologique et citoyenne du territoire
- Mettre en œuvre des habitudes travail au regard des sollicitations des acteurs culturels du territoire et développer une meilleure connaissance de dispositifs d'accompagnement proposés par les partenaires institutionnels de la culture (DRAC) : projet Terre de Légende, ERABLE, etc.

2026				2027				2028				TOTAL 2026-2028			
PRESTATIONS	RH (0,43ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,48ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,47ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL	PRESTATIONS	RH (0,46ETP)	SERVICES SUPPORTS	TOTAL 2026-2028
-	16 994	5 344	22 337	-	19 820	5 565	25 386	-	20 217	4 078	24 295	-	57 031	14 987	72 018

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251013-2025_DELIB_58-DE

Plan de financement prévisionnel

	2026	2027	2028	TOTAL
DEPENSES	5 349 473	5 461 892	5 569 362	16 380 727
RH du programme d'actions	2 458 530	2 643 844	2 752 464	7 854 838
Prestations	1 322 000	1 333 000	1 424 000	4 079 000
Services supports (RH + charges générales)	1 128 220	1 139 021	1 150 022	3 417 263
Marge dégagée pour l'investissement	440 723	346 027	242 876	1 029 626
RECETTES	5 349 473	5 461 892	5 569 362	16 380 727
Dotation Etat	178 000	178 000	178 000	534 000
Cotisations	2 808 310	2 822 152	2 836 270	8 466 732
Région Sud	1 392 386	1 392 386	1 392 386	4 177 158
CD 84	443 932	443 932	443 932	1 331 796
CD 04	94 550	94 550	94 550	283 650
Communes	827 442	840 284	853 382	2 521 108
<i>Cotisation</i>	<i>642 062</i>	<i>654 904</i>	<i>668 002</i>	<i>1 964 968</i>
<i>Dotation aménités rurales</i>	<i>185 380</i>	<i>185 380</i>	<i>185 380</i>	<i>556 140</i>
EPCI	50 000	51 000	52 020	153 020
Subventions (sur programme d'actions)	1 783 141	1 873 119	1 954 698	5 610 958
Produits des services	555 022	558 621	557 394	1 671 037
Mécénat	25 000	30 000	40 000	95 000

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251013-2025_DELIB_58-DE



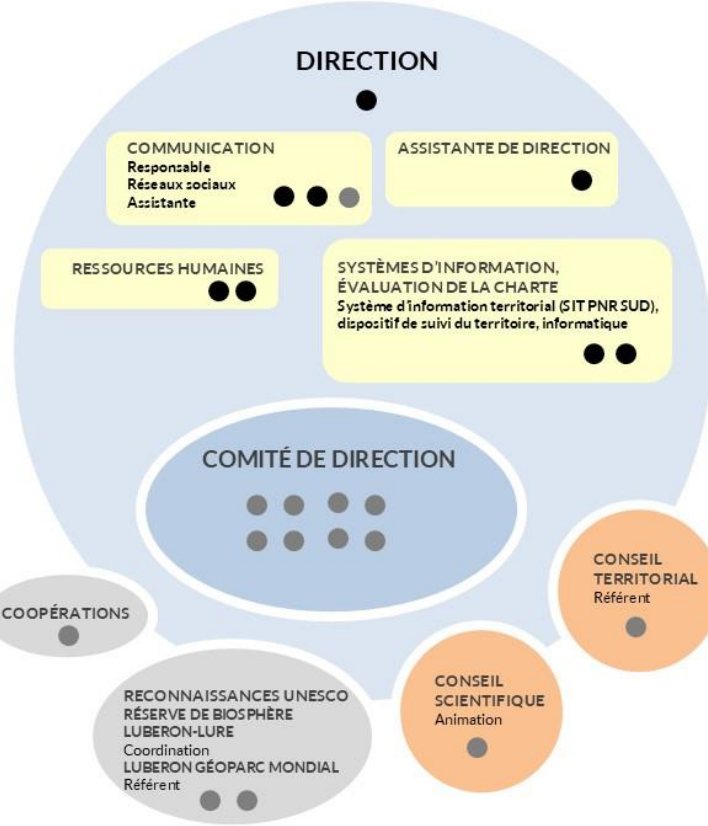
BIODIVERSITÉ, GÉOLOGIE ET RESSOURCES NATURELLES

ESPACES NATURELS
 Agro-environnement, Atlas de la biodiversité communale, biodiversité, avis du Parc, charte forestière de territoire, loup, Natura 2000, pastoralisme, sports de nature et fréquentation des milieux naturels

Gardes : régionaux forestiers (en été)

EAUX ET RIVIÈRES
 SAGE Calavon-Coulon, eaux et rivières, Zones humides, biodiversité aquatique, Natura 2000 Ressource en eau

GÉODIVERSITÉ, RÉSERVE NATURELLE GÉOLOGIQUE DU LUBERON
 Coordination, conservateur RNGL
 Conservation et valorisation du patrimoine géologique



MOBILISATION DES PUBLICS

ÉDUCATION AU TERRITOIRE
 Coordination intervenants, public scolaire, réseau des correspondants Parc
 Public scolaire, interprétation des patrimoines, Coins de verdure pour la pluie
 Formation accueils collectifs de mineurs, Réseau Luberon Jeunesse, séjours
 + Des intervenants en éducation au territoire (prestataires externes)

ÉVÉNEMENTIELS, ACCUEIL MAISON DU PARC, EXPOSITIONS, RELAIS DU PARC
 Coordination
 Prêt expositions
 Accueil, boutique
 Relations avec le territoire (Lub'ambule, événementiels)
 Animation des ABC

CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉCOLOGIE URBAINE
 dont éco-responsabilité, déchets et Luberon La bo Vélo

PATRIMOINE CULTUREL, AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
 Architecture, patrimoine bâti
 Urbanisme, aménagement durable
 Paysage

CONSEIL ARCHITECTURAL, ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
 + 10 architectes-conseillers dans les communes (prestataires externes)

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE, MAÎTRISE D'OUVRAGE PARC
 Patrimoine immobilier et mobilier du Parc
 Rénovation, écoconstruction, aménagement durable
 Entretien

CHARTRE SIGNALÉTIQUE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SERVICES ÉNERGÉTIQUES DURABLES EN LUBERON (SEDEL)
 Conseillers en énergie partagés énergie et eau

AGRICULTURE ET TOURISME DURABLES, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

AGRICULTURE
 Projet alimentaire territorial
 Agroécologie, marque Valeurs Parc
 Foncier agricole

LA THOMASSINE VERGERS ET JARDINS CONSERVATOIRES
 Coordination, culture des vergers conservatoires
 Accueil, animations pédagogiques, visites
 Entretien des vergers

TOURISME
 Écotourisme, marque Valeurs Parc, Espace valléen
 Avenir Montagne Ingénierie
 Activités et sports de nature, Espaces Sites Itinéraires, coordination interparc
 Chemins des Parcs

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIE RESPONSABLE

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES, BUDGET

COMPTABILITÉ

COMMANDE PUBLIQUE, ACHATS ÉCORESPONSABLES

ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES, SECRÉTARIAT

- Postes permanents = 46
- Postes temporaires à pérenniser en fonction des besoins et financements = 15,5
- Postes partagés avec d'autres pôles/missions
- GRF : jeunes recrutés l'été, soit 5 ETP

ORGANIGRAMME PRÉVISIONNEL 2026-2028



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251013-2025_DELIB_58-DE